



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/05/12

Reçu en Préfecture le : 30/05/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 29 mai 2012**  
**D - 2012/243**

***Aujourd'hui 29 mai 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 16h00), Mme Chantal BOURRAGUE ( présente jusqu'à 16h40)*

**Excusés :**

Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

**Transfert de propriété à l'Etablissement Public  
d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique de  
l'immeuble situé 151 cours de la Marne. Déclassement  
du domaine public. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2011/634 du 28 novembre 2011, vous avez autorisé la signature d'un protocole d'accord foncier entre la Ville de Bordeaux et l'Etablissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique.

Aux termes de ce document, est prévu notamment l'apport de l'immeuble situé 151 cours de la Marne qui sera restructuré dans le cadre d'un montage juridique et financier spécifique, indépendant des opérations menées par cet organisme.

Ce bâtiment, cadastré CZ 160, d'une superficie au sol de 1 467 m<sup>2</sup> a été valorisé par le service de France Domaine à la somme de 1 273 600 euros aux termes d'un rapport en date du 17 août 2011. Toutefois, il constitue un apport en nature de la Ville et fera donc l'objet d'un transfert de propriété à titre gratuit conformément au protocole signé le 22 décembre 2011 et plus particulièrement à l'article 8 de la première partie de ce document.

Cette propriété est entrée dans le patrimoine de la Ville le 31 décembre 1970. C'est un ancien institut de zoologie qui a été utilisé par la suite comme centre de formation puis mis à la disposition de l'Ecole du Service de Santé des Armées (Santé Navale) dans le cadre d'un transfert de gestion. Il convient donc de déclasser du domaine public ce bâtiment désaffecté depuis plusieurs années, avant de procéder à sa cession.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- le déclassement du domaine public de la propriété située 151 cours de la Marne cadastrée CZ 160

- le transfert de propriété à titre gratuit à l'Établissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété ainsi que tous documents afférents à cette opération et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

## **ADOPTÉ A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mai 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Hugues MARTIN**

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :  
Bordeaux

Numéro d'ordre du document d'arpentage :  
5210 W  
Numéro d'ordre du registre de constatation  
des droits :  
Cachet du service d'origine :

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les  
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~  
B - En conformité d'un piquetage : Sept. 2011  
effectué sur le terrain ;  
~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont~~  
~~copie et jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par M \_\_\_\_\_~~  
géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des  
informations portées au dos de la chemise 6463  
A BORDEAUX \_\_\_\_\_, le 18/10/2011  
M<sup>r</sup> Hugues MATHIEU  
Direction de la logistique

Section : CZ  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine : 1/500  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 12/10/2011  
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par  
M. Cedrik FERRERO  
à : CANEJAN  
Date : 12/10/2011  
Signature :   
*Société de Géomètres - Experts*  
4, Voie Romane Espace France  
33610 CANEJAN  
Tél. : 05 56 78 14 33 - Fax : 05 67 34 17 95  
[contact@geo-sat.fr](mailto:contact@geo-sat.fr)

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un arpentage plan rénové par voie de mise à jour. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevant de la maîtrise, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

 **COPIE**

